



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations

Question écrite n° 67327

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation de certains travailleurs saisonniers étrangers, qui rejoignent ensuite leur pays d'origine. Dans l'intervalle, certains d'entre eux s'inscriraient au chômage, afin de bénéficier des Assedic tout en retrouvant parfois un emploi dans leur région de provenance. Il pensait que les contrôles administratifs et les convocations dans les agences de Pôle emploi suffiraient à éviter cette fraude potentielle. Il semblerait cependant que la rareté des convocations permettrait le maintien d'allocations indues, grâce à une domiciliation française de complaisance et à un téléphone portable utilisable en itinérance. Il souhaiterait savoir si de telles fraudes sociales ont été détectées et approximativement quantifiées.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67327

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8916

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)